

Envoyé en préfecture le 22/10/2021

Reçu en préfecture le 22/10/2021

Affiché le



ID : 007-210700050-20211021-202171-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2021/71

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

Séance du 21 octobre 2021

L'an deux mille vingt un et le vingt un octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : le 14 octobre 2021

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 13
Votants : 15

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Philipe BOUNIARD, Claire BOMBRUN, Agnès GUIGON, Jean-Charles GONIEAUX, Yves LAMOINE, Carole THOMAS, Jérôme MERCOYROL, Catherine LEYNON, Philippe EUVRARD, Tiphaine FARGIER, Simone GUICHARD.

Excusé(e)s : Sophie ALLEOUD (procuration à Simone GUICHARD), Michel PREVOST (procuration à Jérôme MERCOYROL), Bernard PUEYO (procuration à Claire BOMBRUN).

Absent(e)s :

Catherine LEYNON a été élu(e) secrétaire.

Objet : Renouvellement d'un emploi dans le cadre du dispositif Contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) pour le service scolaire.

Envoyé en préfecture le 22/10/2021

Reçu en préfecture le 22/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 007-210700050-20211021-202171-DE

Le Maire expose au Conseil Municipal les besoins en personnel pour le remplacement d'agents communaux momentanément indisponibles à l'école maternelle, à l'accueil périscolaire ou à la cantine ainsi que les besoins pour l'entretien des locaux.

Il propose de renouveler un poste d'Agent Scolaire créé par la délibération 2021/03 du 28 janvier 2021, pour une durée de neuf mois temps non complet à compter du 22 novembre 2021.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE le renouvellement d'un emploi en Contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) pour une durée de neuf mois et une rémunération au SMIC à compter du 22 novembre 2021.

CHARGE son Maire de procéder au recrutement de l'agent.

PRÉCISE que l'emploi sera créé pour une durée hebdomadaire de vingt-six heures par semaine.

AUTORISE son Maire à signer la convention avec Pôle Emploi et les Services de l'État ainsi que le contrat de travail avec l'agent.

DONNE pouvoir au Maire, pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 21 octobre 2021

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 22 octobre 2021
LE MAIRE,
Pierre LAULAGNET.

